

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

RÉUNION D'INFORMATION  
DES PARENTS D'ÉLÈVES DE 2<sup>NDE</sup> :

**NOUVEAU LYCÉE**

Voie générale

Séries technologiques



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

# APRÈS LA SECONDE : VOIE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE ?

■ À la fin de l'année de seconde, chaque élève est orienté, après avis du conseil de classe du troisième trimestre :

■ Vers une série de la **voie technologique**

ou

■ En **voie générale**, auquel cas il choisit ses **enseignements de spécialité** pour la classe de première, après recommandations du conseil de classe du deuxième et du troisième trimestre

# Voie générale

La première et la terminale

## Enseignements communs

|                                      | Première    | Terminale      |
|--------------------------------------|-------------|----------------|
| FRANÇAIS / PHILOSOPHIE               | 4 h / -     | - / 4 h        |
| HISTOIRE GÉOGRAPHIE                  | 3 h         | 3 h            |
| ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE        | 18 h / an   | 18 h / an      |
| LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B | 4 h 30      | 4 h            |
| ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE       | 2 h         | 2 h            |
| ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE            | 2 h         | 2 h            |
|                                      | <b>16 h</b> | <b>15 h 30</b> |

## Enseignements optionnels

- > Un enseignement en première  
Deux enseignements possibles en terminale
- > Libre choix
- > Durée **3 h**

Dès la première :

LANGUE VIVANTE C

ARTS

EPS

LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ

En terminale uniquement :

MATHÉMATIQUES EXPERTES

MATHÉMATIQUES COMPLÉMENTAIRES

DROIT ET GRANDS ENJEUX DU MONDE CONTEMPORAIN

## Enseignements de spécialité

|  | Au choix 3 spécialités |             | Au choix 2 spécialités |           |
|--|------------------------|-------------|------------------------|-----------|
|  | Première               | Terminale   | Première               | Terminale |
| ARTS   | 4 h                    | 6 h         |                        |           |
| BIOLOGIE, ÉCOLOGIE *                                     | 4 h                    | 6 h         |                        |           |
| HISTOIRE GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES | 4 h                    | 6 h         |                        |           |
| HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE                    | 4 h                    | 6 h         |                        |           |
| LANGUES, LITTÉRATURES ET CULTURES ÉTRANGÈRES             | 4 h                    | 6 h         |                        |           |
| LITTÉRATURE, LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ          | 4 h                    | 6 h         |                        |           |
| MATHÉMATIQUES  | 4 h                    | 6 h         |                        |           |
| NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES                      | 4 h                    | 6 h         |                        |           |
| PHYSIQUE CHIMIE  | 4 h                    | 6 h         |                        |           |
| SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE                        | 4 h                    | 6 h         |                        |           |
| SCIENCES DE L'INGÉNIEUR                                  | 4 h                    | 6 h**       |                        |           |
| SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES                         | 4 h                    | 6 h         |                        |           |
|  | <b>12 h</b>            | <b>12 h</b> |                        |           |

\* Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole avec des enseignements optionnels spécifiques

\*\* Avec un complément de 2 h en physique

# LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Les élèves de la voie générale choisissent d'approfondir progressivement des **enseignements de spécialité**.
  - A la fin de la seconde, les élèves qui se dirigent vers la voie générale choisissent **trois enseignements de spécialité qu'ils suivront en première** (4h hebdomadaires par spécialité)
  - A la fin de l'année de première, ils choisissent, parmi ces trois enseignements, les deux **enseignements de spécialité qu'ils poursuivront en classe de terminale** (6h hebdomadaires par spécialité)

# LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

■ Le lycée Jean VILAR propose 9 enseignements de spécialité :

- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la Vie et de la Terre
- Sciences économiques et sociales
- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langue, littérature et culture anglaises
  
- Numérique et sciences informatiques
- Arts (théâtre)

# LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Des enseignements optionnels pour renforcer ses connaissances ou compléter son profil :
  - En première, les élèves de la voie générale pourront choisir un enseignement facultatif parmi :
    - Langue vivante C: italien
    - Arts: musique, théâtre, arts plastiques
    - Section européenne: anglais, espagnol, allemand
    - Langues et cultures de l'antiquité: latin
  - En terminale, les élèves pourront également ajouter un enseignement optionnel pour enrichir leur parcours :
    - « Droit et grands enjeux du monde contemporain »
    - « Mathématiques expertes » s'adresse aux élèves qui ont choisi la spécialité « mathématiques » en première et en terminale
    - « Mathématiques complémentaires » s'adresse aux élèves qui ont choisi la spécialité « mathématiques » en première mais pas en terminale

# Voie technologique

La première et la terminale



## Toutes les séries\* Enseignements communs

|   | Première  | Terminale |
|---|-----------|-----------|
| FRANÇAIS                                | 3 h       | -         |
| PHILOSOPHIE                             | -         | 2 h       |
| HISTOIRE GÉOGRAPHIE                     | 1 h 30    | 1 h 30    |
| LANGUE VIVANTE A<br>ET LANGUE VIVANTE B | 4 h       | 4 h       |
| ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE          | 2 h       | 2 h       |
| MATHÉMATIQUES                           | 3 h       | 3 h       |
| ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE           | 18 h / an | 18 h / an |

\* Sauf TDM et STAV

## Enseignements optionnels

➤ Au choix en fonction de la série

## Enseignements de spécialité

### 3 spécialités Première

**STMG**  
Sciences et technologies du management et de la gestion

- sciences de gestion et numérique
- management
- droit et économie

**ST2S**  
Sciences et technologies de la santé et du social

- physique chimie pour la santé
- biologie et physiopathologie humaines
- sciences et techniques sanitaires et sociales

**STHR**  
Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

- enseignement scientifique alimentation-environnement
- sciences et technologies culinaires et des services
- économie, gestion hôtelière

**STI2D**  
Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

- innovation technologique
- ingénierie et développement durable
- physique chimie et mathématiques

**TMD**  
Techniques de la musique et de la danse

- option instrument
- option danse

**STL**  
Sciences et technologies de laboratoire

- physique chimie et mathématiques
- biochimie biologie
- biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire

**STD2A**  
Sciences et technologies du design et des arts appliqués

- physique chimie
- outils et langages numériques
- design et métiers d'art

**STAV** Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

### 2 spécialités Terminale

- management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : gestion et finance ; mercatique ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information et de gestion
- droit et économie

- chimie, biologie et physiopathologie humaines
- sciences et techniques sanitaires et sociales

- sciences et technologies culinaires et des services, enseignement scientifique, alimentation, environnement
- économie, gestion hôtelière

- ingénierie, innovation et développement durable avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique
- physique chimie et mathématiques

- option instrument
- option danse

(Rénovation en cours)

- physique chimie et mathématiques
- biochimie biologie biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire

- analyse et méthodes en design
- conception et création en design et métiers d'art

( Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole avec des enseignements optionnels spécifiques )

# A LA RENTRÉE 2019 :

## ■ L'organisation en séries est maintenue

Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers une série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- **STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion**
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- TMD : Techniques de la musique et de la danse
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)

## ■ Des enseignements facultatifs :

En première et en terminale, les élèves de la voie technologique du lycée Jean VILAR pourront choisir un enseignement facultatif:

- Arts: musique, théâtre, arts plastiques
- Section européenne: anglais

# Les épreuves du baccalauréat

# LES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT

## CONTRÔLE CONTINU

**40%**  
de la note finale

**60%**  
de la note finale

## ÉPREUVES FINALES



**10%** de la note finale :  
**bulletins scolaires**  
de première et de terminale



**30%** de la note finale :  
**épreuves communes**  
2 séries en première  
1 série en terminale



**1** épreuve anticipée  
en première  
Français écrit et oral



**4** épreuves finales  
en terminale  
Enseignements de spécialité (2)  
Philosophie  
Oral final

# LE BACCALAURÉAT 2021

## Pour tous :

voie  
générale  
+  
voie  
technologique

- Les épreuves terminales comptent pour 60 % de la note finale
  - 1 **épreuve anticipée** de français en 1<sup>re</sup> (écrit et oral).
  - 4 **épreuves en terminale** : 2 épreuves de spécialité, 1 épreuve de philosophie et une épreuve orale terminale.
  - Ces épreuves sont organisées sur le modèle des épreuves actuelles du baccalauréat.
  
- Le contrôle continu représente 40% de la note finale
  - 10 % pour la prise en compte des bulletins de 1<sup>re</sup> et de terminale dans l'ensemble des enseignements pour encourager la régularité du travail des élèves.
  - 30 % pour des **épreuves communes** de contrôle continu organisées pendant les années de 1<sup>re</sup> et de terminale afin de valoriser le travail des lycéens.

## Les épreuves de rattrapage :

Un élève ayant obtenu une note supérieure ou égale à 8 et inférieure à 10 au baccalauréat peut se présenter aux épreuves de rattrapage : deux épreuves orales, dans les disciplines des épreuves finales écrites (français, philosophie, ou enseignements de spécialité).

# LE CONTRÔLE CONTINU

Le contrôle continu compte pour **40%** dans la note finale du baccalauréat avec deux types d'évaluation :

- Des épreuves communes de contrôle continu qui représentent **30%** de la note finale du baccalauréat et sont organisées en première et en terminale
  - Elles sont organisées en trois séquences, sur le modèle des « bacs blancs » actuels :
    - Deux séquences d'épreuves lors des deuxième et troisième trimestres de la classe de 1<sup>re</sup>
    - Une séquence d'épreuves au cours du deuxième trimestre de la classe de terminale.
  - Elles portent sur les enseignements communs qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale.
  - Elles sont organisées dans chaque lycée. Les sujets sont sélectionnés dans une banque nationale numérique, afin de garantir l'équité entre tous les établissements. Les copies sont anonymisées et corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève.
  
- Les notes des bulletins scolaires de première et de terminale compteront pour l'obtention du baccalauréat, à hauteur de **10%**

# L'orientation en 2<sup>de</sup> générale et technologique

## AU 2<sup>E</sup> TRIMESTRE EN SECONDE

- À la fin du deuxième trimestre, chaque élève devra formuler des **souhaits d'orientation (voie générale ou série technologique)** grâce à la « fiche dialogue » renseignée par les parents, qui sera le support des échanges entre la famille et l'établissement.



# LES CHOIX POUR LA VOIE GÉNÉRALE ET LA SÉRIE TECHNOLOGIQUE

- Pour la **voie générale**, au 2<sup>ème</sup> trimestre, chaque élève devra indiquer **4 enseignements de spécialité\*** qui l'intéressent pour la classe de 1<sup>ère</sup>
- Le conseil de classe émet des recommandations sur ces souhaits, en fonction du potentiel de l'élève et des organisations de l'établissement.
- Ces pistes font l'objet d'échanges entre la famille, l'élève et l'équipe éducative pour aboutir, après avis du conseil de classe du troisième trimestre, au **choix de 3 spécialités** pour la classe de 1<sup>ère</sup>.
- Pour la **série technologique**, l'élève et sa famille indiquent leurs souhaits de série qui fera l'objet d'une décision d'orientation au troisième trimestre après discussion avec l'équipe éducative.

\* voire 5 si l'une des spécialités envisagées n'est pas proposée dans l'établissement.